

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

3, rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

3, rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la Fédération Française des Banques Alimentaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Banques Alimentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels et concernant la première application du règlement comptable ANC N°2022-04 relatif à la présentation d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 525 777	2 525 777			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	311 959	279 150	32 809	3 807	29 002
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	140 000		140 000		140 000
Autres	70 035		70 035	62 563	7 472
TOTAL (I)	3 047 771	2 804 927	242 844	66 369	176 475
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours	28 509		28 509	57 495	- 28 986
Avances et acomptes versés sur commandes	6 726		6 726	6 726	
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 042 382		5 042 382	8 400 852	-3 358 470
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	356 861		356 861	147 371	209 490
Valeurs mobilières de placement	29 293 834		29 293 834	18 291 537	11 002 297
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 172 258		3 172 258	7 085 499	-3 913 241
Charges constatées d'avance	356 568		356 568	141 227	215 341
TOTAL (II)	38 257 137		38 257 137	34 130 707	4 126 430
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	41 304 908	2 804 927	38 499 981	34 197 076	4 302 905

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	234 060	234 060	
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	770 538	730 519	40 019
Excédent ou déficit de l'exercice	129 611	40 019	89 592
Situation nette (sous total)	1 134 209	1 004 598	129 611
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 134 209	1 004 598	129 611
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	27 919 901	21 579 051	6 340 850
TOTAL (II)	27 919 901	21 579 051	6 340 850
Provisions			
Provisions pour risques		85 600	- 85 600
Provisions pour charges	36 334	37 615	- 1 281
TOTAL (III)	36 334	123 215	- 86 881
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 028 751	3 690 401	- 661 650
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	389 741	320 967	68 774
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 991 046	7 353 845	-1 362 799
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		125 000	- 125 000
TOTAL (IV)	9 409 538	11 490 213	-2 080 675
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	38 499 981	34 197 076	4 302 905
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	653 299	620 454	32 845	5,29
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	22 495 925	23 410 087	- 914 162	-3,90
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 339 626	2 915 425	- 575 799	-19,75
. Mécénats	6 919 821	4 810 435	2 109 386	43,85
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières		5 148	- 5 148	-100
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	123 215	66 566	56 649	85,10
Utilisations des fonds dédiés	13 474 605	5 782 907	7 691 698	133,01
Autres produits	634 031	57 957	576 074	993,97
Total des produits d'exploitation (I)	46 640 522	37 668 979	8 971 543	23,82
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	10 708 759	4 741 835	5 966 924	125,84
Variations stocks	28 986	-10 839	39 825	367,42
Autres achats et charges externes	3 052 649	2 883 390	169 259	5,87
Aides financières	9 138 452	7 667 321	1 471 131	19,19
Impôts, taxes et versements assimilés	576 696	163 337	413 359	253,07
Salaires et traitements	1 383 058	1 244 876	138 182	11,10
Charges sociales	610 429	564 018	46 411	8,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 238	71 693	- 64 455	-89,90
Dotations aux provisions	36 334	37 615	- 1 281	-3,41
Reports en fonds dédiés	19 815 455	19 006 394	809 061	4,26
Autres charges	1 432 814	1 278 859	153 955	12,04
Total des charges d'exploitation (II)	46 790 870	37 648 500	9 142 370	24,28
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-150 348	20 479	- 170 827	-834,16
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	368 900	25 711	343 189	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	13		13	N/S
Total des produits financiers (III)	368 914	25 711	343 203	N/S
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	519		519	N/S

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	519		519	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	368 395	25 711	342 684	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	218 048	46 190	171 858	372,07
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	340		340	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	340		340	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-340		- 340	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	88 097	6 171	81 926	N/S
Total des produits (I + III + IV)	47 009 436	37 694 690	9 314 746	24,71
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	46 879 825	37 654 671	9 225 154	24,50
EXCEDENT OU DEFICIT	129 611	40 019	89 592	223,87
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	6 512 799	10 636 731	-4 123 932	-38,77
. Prestations en nature	2 518 657	1 742 196	776 461	44,57
. Bénévolats	2 331 093	1 349 170	981 923	72,78
Total	11 362 549	13 728 097	-2 365 548	-17,23
Charges				
. Secours en nature	6 504 799	10 636 731	-4 131 932	-38,85
. Mise à disposition gratuite de biens et services	8 000		8 000	N/S
. Prestations	2 518 657	1 742 196	776 461	44,57
. Personnel bénévole	2 331 093	1 349 170	981 923	72,78
Total	11 362 549	13 728 097	-2 365 548	-17,23

Annexes Association 2023

PREAMBULE

La Fédération Française des Banques Alimentaires est une association de bienfaisance fondée en 1985. Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle se réfère à la Charte des Banques Alimentaires et au Projet associatif du Réseau, qui visent à favoriser une alimentation de qualité et créatrice de lien pour les personnes en situation de précarité, en partenariat avec des associations et organismes sociaux, en fondant ses actions sur les valeurs de don et de partage. Elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 22 février 2023.

Son objet est de fédérer les Banques Alimentaires du territoire national au sein d'un réseau constituant une communauté d'intérêt et de solidarité mutuelle au service des personnes démunies. Sa finalité est de renforcer l'efficacité et la cohésion du réseau des BA et d'en développer les compétences, dans le respect du principe de subsidiarité. Il y a actuellement 79 Banques Alimentaires dont 3 outre-mer

Ses interventions :

- définir la stratégie, les politiques et les grandes règles de fonctionnement du réseau ;
- rechercher au niveau national des denrées alimentaires et des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau ;
- faire progresser la notoriété et l'image du réseau ;
- animer le réseau des Banques Alimentaires.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 38 499 981,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 129 610,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/04/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Les achats du 4eme trimestre sont comptabilisés HT pour constater l'incidence de la tva sur le budget de la FFBA.
- Un produit d'exploitation de 500K euros correspond à l'annulation d'un mécénat (cpte 65) comptabilisé à tort sur l'année 2022.
- Les conventions avec l'Etat sont reconduites.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	N/A
Agencements de terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencements de constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	N/A
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	N/A

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31/12/2023, le stock s'élève à un montant de 28 509 euros.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Nous n'avons pas comptabilisé de provisions pour risques et charges au titre de l'exercice.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner les engagements pour départ à la retraite dans ses comptes 2023 pour un montant de 36 333.88 euros.

Le mode de calcul retenu pour l'évaluation de l'indemnité de départ en retraite est basé sur :

- le salaire de fin de carrière ;
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective ;
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 3 %
- le taux d'actualisation retenu : 3.15 %
- le taux moyen des charges sociales :48 %

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don.

-Produit alimentaire :

Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercatoriale établie chaque année par l'institut Nielsen.

-Le mécénat de compétence

Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence

Les autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception etc...) sont valorisés à la valeur commerciale du don.

Le bénévolat est valorisé conformément à la règle suivante :

- Fonction dirigeant : 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Cadres responsables d'activités : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales ;
- Employés, ouvriers... : 1.2 fois le SMIC augmenté des charges patronales.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 a intégré les nouvelles obligations comptables prévues par la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dans le règlement 2018-06 applicable au secteur non lucratif.

L'année 2023 est le 1^{er} exercice d'application de ce règlement ANC 2022-04 qui prévoit, notamment, la production d'un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger. Ce changement de réglementation comptable s'applique à notre entité au 01^{er} janvier 2023, son impact sur la présentation de nos comptes constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode comptable a pour seule conséquence la présentation d'un nouvel état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans l'annexe de nos comptes annuels.

Cet état est présenté page 26 de la présente annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 525 777			2 525 777
Immobilisations corporelles	275 719	36 240		311 959
Immobilisations financières	62 563	147 472		210 035
TOTAL	2 864 058	183 712		3 047 771

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 525 777			2 525 777
TOTAL I	2 525 777			2 525 777
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	12 810	557		13 367
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	26 251	6 681		32 932
Emballage récupérables et divers	232 851			232 851
TOTAL II	271 912	7 238		279 150
TOTAL GENERAL (I+II)	2 797 689	7 238		2 804 927

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	57 495		28 986	28 509
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	57 495		28 986	28 509

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	140 000	140 000	
Autres créances	70 035		70 035
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	5 042 382	5 042 382	
Autres créances	356 861	356 861	
Charges constatées d'avance	356 568	356 568	
TOTAL	5 965 846	5 895 811	70 035

Les prêts, conforme à la loi 2021-875, sont consentis aux Banques Alimentaires du réseau pour un maximum de 2 ans sans intérêts. Ils font l'objet d'un contrat de prêt.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	354 296
TOTAL	354 296

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	234 060				234 060
Dont générosité du public					
Report à nouveau	730 519	40 019			770 538
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	40 019	-40 019	129 611		129 611
Dont générosité du public					
Situation nette	1 004 598		129 611		1 134 209
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 004 598		129 611		1 134 209
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débitéur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Les subventions d'exploitation ont vu leur montant impacté des :

- lots infructueux (crédit de l'Union Européenne) qui n'ont pas trouvé soumissionnaire et que la FFBA s'est engagée à utiliser conformément aux engagements vis-à-vis de l'Europe ;
- protections féminines qui seront distribuées par les Banques Alimentaires notamment dans les épiceries sociales étudiantes ;
- soldes de subventions 2022 qui seront utilisés en 2023.

Les contributions financières d'autres organismes ont pour origine :

- les donateurs par l'intermédiaire de la FEBA (Fédération Européenne des Banques Alimentaires)
- des dons venant de la plate-forme Benevity
- de la plate-forme Charities Aid Foundation
- des dons venant de l'organisation Global Food Network (Banques Alimentaires des USA)
- de mécénat d'entreprise via la Fondation de France

Les ressources liées à la générosité du public

- des mécénats venant des entreprises notamment les entreprises solidaires
- des dons des particuliers et en particulier « Mon panier solidaire » via la plate-forme internet de la FFBA, par virement ou par chèque

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	17 784 567	16 783 869	10 792 586			23 775 849	
Contributions financières d'autres organismes	692 365	109 088	272 365			529 088	
Ressources liées à la générosité du public	3 102 119	2 922 499	2 409 654			3 614 964	
TOTAL	21 579 051	19 815 455	13 474 605			27 919 901	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	85 600		85 600	
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	37 615	36 334	37 615	36 334
TOTAL (II)	123 215	36 334	123 215	36 334
TOTAL GENERAL (I+II)	123 215	36 334	123 215	36 334
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		36 334	123 215	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 028 751	3 028 751		
Dettes fiscales et sociales	389 741	389 741		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 991 046	5 991 046		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 409 538	9 409 538		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	114 926
Dettes fiscales et sociales	160 882
Autres dettes	550
TOTAL	276 359

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Le montant des subventions d'exploitation reçues au titre de l'exercice 2023

Ministère éducation	ETAT	formation	fonctionnement	41 000,00
MINEFI	ETAT	frais généraux	fonctionnement	12 000,00
etat	ETAT	achats protection fé	actions ba	500 000,00
lots infructueux 2021 Ter	ETAT	achats	actions ba	588 967,00
FSE+	ETAT	logistique	actions ba	1 953 236,07
FSE+	ETAT	accompagnement	actions ba	1 953 236,07
Précarité Etudiants	ETAT	précarité étudiante	actions ba	125 000,00
MMPT	ETAT	achats	actions ba	9 900 000,00
MMPT	ETAT	frais généraux	fonctionnement	770 000,00
MMPT	ETAT	accompagnement	accompagnement	330 000,00
DGCS	ETAT	frais généraux	fonctionnement	1 100 000,00
Précarité Infantile	ETAT	achats	achats	978 947,00
CNES	ETAT	achat et fonctionne	achats et fonct.	5 000 000,00

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	340
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-340

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

- Convention pluriannuelle d'Objectif (CPO) conclue avec la DGCS ;
- Contribution Nationale pour les Epiceries Sociales (CNES) ;
- Fonds Social Européen (FSE +)
- Subvention dans le cadre de la protection féminine.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 238 350 Euros;

Le Président, le Vice-président et le Trésorier sont bénévoles et non rémunérés.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	10	
Non cadres	18	
TOTAL	28	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes lié à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 58 416 euros.

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N

Etat du Contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
GRANT FEBA	2023	privé	numéraire	direct	virement	234 798
Belgique						234 798
ONLINE Giving Foundation	2023	privé	numéraire	direct	virement	9 755
Royaume-Uni						9 755
Global Foodbanking Network	2023	privé	numéraire	direct	virement	75 000
Etats Unis						75 000

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

ET

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES
COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	224 801		231 162	
1.2 Dons, legs et mécénats				
- Dons manuels	2 339 626	2 339 626	2 920 492	2 915 425
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	6 919 821	6 919 821	4 810 435	4 810 435
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	428 498		389 291	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie			81	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 002 944		150 234	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	22 495 925		23 410 088	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	123 215			
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	13 474 606	2 409 654	5 782 908	1 211 932
TOTAL	47 009 436	11 669 101	37 694 690	8 937 792
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	26 104 335	8 732 619	17 761 150	7 507 038
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 983	13 983	18 324	18 324
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 496		4 581	
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	810 887		748 743	
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 572		109 308	
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	88 097		6 171	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 815 455	2 922 499	19 006 394	1 412 430
TOTAL	46 879 825	11 669 101	37 654 671	8 937 792
EXCEDENT OU DEFICIT	129 611		40 019	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	2 331 093	2 331 093	1 349 170	1 349 170
Prestations en nature	2 518 657	2 518 657	1 742 196	1 742 196
Dons en nature	6 512 799	6 512 799	10 636 731	10 636 731
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	11 362 549	11 362 549	13 728 097	13 728 097
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	11 222 683	11 222 683	13 647 147	13 647 147
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	23 311	23 311	13 492	13 492
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	116 555	116 555	67 459	67 459
TOTAL	11 362 549	11 362 549	13 728 098	13 728 098

Cotisations avec ou sans contreparties

Les cotisations avec ou sans contrepartie sont ventilées selon les règles définies et validées par le Conseil d'administration.

Dons manuels

La rubrique « Dons manuels » comprend les produits reçus des ventes de dons en nature.

Autres produits liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend :

la quote-part de générosité reçue d'autres organismes ;

Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :

- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cessions de ces actifs à l'exclusion des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés.

Contributions financières sans contrepartie

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend

- les contributions financières et quotes-parts de générosité reçues d'autres entités ;
- les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- la part de dotation consommable virée au compte de résultat.

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- les concours publics.

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc. ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- les frais d'appel à bénévolat ;
- les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public - les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend:

- les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics ;
- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière y compris les frais de gestion de la tarification pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé ;
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Contrairement aux dotations, aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Rapprochement des charges

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales réalisées en France : par l'organisme	Missions sociales réalisées en France : versements à d'autres organismes	Missions sociales réalisées à l'étranger: par l'organisme	Missions sociales réalisées à l'étranger : versements à d'autres organismes
Achats de marchandises	10 707 132			
Variation de stock	28 986			
Autres achats et charges externes	3 050 441			
Aides financières		9 138 452		
Impôts, taxes et versements assimilés	129 404			
Salaires et traitement	1 230 922			
Charges sociales	543 282			
Dotations aux amortissement et dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 282 954			
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Participations des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL	16 973 121	9 138 452		

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de recherche de fonds : Générosité du public	Frais de recherche de fonds : Autres ressources	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			415 969	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés			15 994	
Salaires et traitement			152 136	
Charges sociales			67 147	
Dotations aux amortissement et dépréciations			7 238	
Dotations aux provisions				36 333
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	13 983	3 496	149 860	
Charges financières			2 203	
Charges exceptionnelles			340	
Participations des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL	13 983	3 496	810 887	36 333

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises			10 707 132
Variation de stock			28 986
Autres achats et charges externes			3 466 410
Aides financières			9 138 452
Impôts, taxes et versements assimilés			145 398
Salaires et traitement			1 383 058
Charges sociales			610 429
Dotations aux amortissement et dépréciations			7 238
Dotations aux provisions			36 333
Reports en fonds dédiés		19 815 455	19 815 455
Autres charges			1 450 293
Charges financières			2 203
Charges exceptionnelles			340
Participations des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	88 097		88 097
TOTAL	88 097	19 815 455	46 879 824

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature	6 504 799				6 504 799
Mises à disposition gratuites de biens	8 000				8 000
Prestations de services	2 518 657				2 518 657
Personnel bénévole	2 191 227		23 311	116 555	2 331 093
TOTAL	11 222 683		23 311	116 555	11 362 549

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1993)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	8 732 619	7 507 038	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 339 626	2 915 425
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	6 919 821	4 810 435
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 983	18 324			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	8 746 602	7 525 362	TOTAL DES RESSOURCES	9 259 447	7 725 860
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 922 499	1 412 430	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 409 654	1 211 932
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	11 669 101	8 937 792	TOTAL	11 669 101	8 937 792
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022		Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisés en France	11 222 683	13 647 147	Bénévolat	2 331 093	1 349 170
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature	2 518 657	1 742 196
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	23 311	13 492	Dons en nature	6 512 799	10 636 731
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	116 555	67 459			
TOTAL	11 362 549	13 728 097	TOTAL	11 362 549	13 728 097